

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

**Séance spéciale** tenue ce **vingt-septième jour de novembre 2000 à 11h20**  
au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Raymond St-Pierre  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Gilles Fortier

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le secrétaire-trésorier adjoint agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Laurent Carignan et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

**00-11-311**

**Travaux du prolongement de la rue Boulet - Contrat**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville désire poursuivre les travaux de réfection de la rue Boulet;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt a été adopté pour poursuivre le dit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu :

QUE le Conseil de la nouvelle Ville de Princeville accorde le contrat de réfection d'une partie de la rue Boulet à l'entreprise Excavation Gagné ltée pour un montant de 137 569,90 \$ taxes incluses;

QUE le contrat soit accordé seulement après avoir obtenu l'approbation du ministère des Affaires municipales sur le règlement d'emprunt;

QUE le présent contrat soit accordé seulement après avoir acquis la partie de terrain de l'entreprise Atelier d'usinage Roland Allard;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat de réfection de la dite rue Boulet.

ADOPTÉ

**00-11-312**

**Achat de télécopieurs –membres du conseil**

ATTENDU QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville désire améliorer la communication auprès des élus municipaux;

ATTENDU QUE l'importance de bien renseigner les élus lors d'une rencontre ou d'un événement important;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

QUE le Conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise l'achat de télécopieur pour les élus n'ayant pas de cet appareil à leur domicile.

QUE le Conseil de la nouvelle Ville de Princeville prenne en note les noms des personnes dont un télécopieur sera fourni.

ADOPTÉ

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**00-11-313**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Raymond St-Pierre, que la réunion spéciale soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Bédard,  
Secrétaire-trésorier adjoint

\_\_\_\_\_  
Laurent Carignan,  
Maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Bédard, secrétaire-trésorier adjoint